

Structurer l'audit et le contrôle interne publics pour moderniser l'Etat



Quoique inévitable, la modernisation de l'Etat est l'un des projets les plus difficiles et les plus délicats de la nouvelle Tunisie démocratique. Ce projet ne peut être mené avec succès que dans le cadre d'un large consensus et prendra plusieurs années.

L'audit et le contrôle interne publics constituent, à ce titre, un outil précieux pour préparer et réussir cette mutation majeure dans les systèmes de management et de gouvernement de l'administration publique.

Dans le monde, la valeur ajoutée apportée par l'audit et le contrôle internes aux administrations publiques, à travers les travaux d'analyses et de conseils (audit de performance) et les travaux d'audit des procédures et les audits de régularité (missions d'assurance et de conformité) assortis de recommandations, explique la considération grandissante accordée aux structures d'audit et de contrôle internes publics et de maîtrise des risques et leur développement rapide.

Dans ce contexte, l'Etat est appelé à mettre en place des structures d'audit et de contrôle internes dans tous les ministères et dans tous les domaines d'activités publiques, à professionnaliser les activités d'audit interne et à encourager la certification des auditeurs internes (CIA et DPAI) (1) qui a l'avantage d'être reconnue sur le plan international comparativement au diplôme d'expertise comptable qui, malheureusement, ne l'est pas.

À titre d'exemple, le décret n° 2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration publique française dispose, notamment :

- 1.** Dans chaque ministère, un dispositif de contrôle et d'audit internes, adapté aux missions et à la structure des services et visant à assurer la maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques dont ces services ont la charge, est mis en œuvre.
- 2.** L'audit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective qui donne à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces.
- 3.** Il est créé, auprès du ministre chargé de la réforme de l'Etat, un comité d'harmonisation de l'audit interne qui réunit les responsables de l'audit interne dans chaque ministère, un représentant du directeur général des finances publiques, un représentant du directeur du budget ainsi que des personnalités qualifiées désignées par arrêté du Premier ministre.
- 4.** Le comité d'harmonisation de l'audit interne est présidé par le ministre chargé de la réforme de l'Etat qui désigne au sein du comité un vice-président chargé, le cas échéant, de le suppléer.
- 5.** Le comité d'harmonisation de l'audit interne est chargé d'élaborer le cadre de référence de l'audit interne dans l'administration de l'Etat et de s'assurer de son application. Il harmonise la méthodologie de travail des ministères en matière d'audit et diffuse en leur sein les bonnes pratiques. Le comité d'harmonisation de l'audit interne développe également la méthodologie des audits internes portant sur les fonctions transverses.

La Tunisie dispose d'une association des auditeurs internes qui mérite, aujourd'hui, d'être élevée au rang d'un institut ayant une reconnaissance légale.

Les examens de certification des auditeurs internes sont organisés en Tunisie. Il appartient à l'Etat et aux deux ordres professionnels comptables de soutenir l'Institut des auditeurs internes qui sera appelé à fournir à l'économie et à l'Etat un nombre de plus en plus élevé d'auditeurs certifiés.

(1) CIA : Certified Internal Auditor, certification internationale de l'IIA (Institute of Internal Auditors).

DPAI : Diplôme professionnel d'auditeur interne, une certification de l'IFACI de France de très haut niveau.

Abderraouf YAICH